



Politique salariale 2013 La CFE-CGC signe

Après avoir consulté ses conseils syndicaux dans chacun des établissements, la **CFE-CGC a signé les accords de politique salariale 2013, Non Cadres et Cadres.**

- **Le niveau de 3,4% est satisfaisant** dans le contexte macroéconomique actuel, avec des prévisions d'inflation faible (1,2%). La politique salariale commencera à s'appliquer rétroactivement au 1^{er} Janvier 2013.
La clause de rendez-vous protège tous les salariés en cas de dérive de l'inflation.
- Pour les Non Cadres, l'**AG mini de 35€ est favorable aux jeunes embauchés.**
- **Pour les cadres, les avancées obtenues par la CFE-CGC en 2012 sont reconduites** pour permettre un financement complémentaire des promotions :
 - Mise au mini RMG 2013 des promus cadres au 1^{er} juillet 2013 (au lieu de Juillet 2014)
 - Mise au mini RMG 2013 des positions II à la date du changement d'indice (au lieu de la fin d'année).

Toutefois, la **CFE-CGC** regrette que :

- Même revalorisée à 100% de l'inflation 2012/2013 (au lieu de 80%), la GPS reste une mesure de protection du pouvoir d'achat des cadres trop minimaliste.
- Une attention particulière n'ait pas été accordée aux Non- Cadres Forfaités, comme dans d'autres entités d'EADS, alors que leurs responsabilités et horaires différents méritent une reconnaissance spécifique.

En effet, ces salariés ne bénéficieront pas de l'AG revalorisée par la mesure talon. Elle sera plafonnée à 1,5% alors que pour certain elle pourra atteindre plus de 2%.

La **CFE-CGC** estime que ces salariés ont des attentes propres qui doivent être reconnues, pour donner envie de progresser dans l'ascenseur social de notre entreprise, l'écrasement de l'échelle des salaires n'ayant jamais favorisé le dynamisme.

Lors de prochaines négociations avec la direction, tout en s'appuyant sur les avancées dans le groupe EADS, la CFE-CGC continuera de porter ses revendications.

Toulouse, le 23 avril 2013